



## La fin des adjoints techniques dans la Police Nationale : un danger pour TOUS ?

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, rentré en application le [décret 2019-647](#) signé par Messieurs Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics.

Ce décret supprime les Adjoints Techniques de la Police Nationale (ATPN) pour les remplacer par des Adjoints Techniques de l'Intérieur et de l'Outre-mer (ADTIOM).

La lettre reçue par les agents concernés, envoyée 28 jours après la mise en application de cette réforme, vante les mérites de cette réforme :

*Cette réforme comprend d'autres mesures favorables qui vous permettront de valoriser votre parcours professionnel par le biais de la mobilité et par l'accès par examen professionnel ou promotion au choix au corps des contrôleurs des services techniques dans les différentes spécialités ouvertes à cet effet.*

Il se trouve que nos collègues Adjoint Administratifs de la Police Nationale (AAPN) avaient déjà bénéficié d'une telle réforme il y a quelques années pour devenir des Adjoint Administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer (AAIOM). Leurs déroulés de carrière a été freiné, car le secteur police n'intéresse pas le secrétariat général dont ils dépendent, qui préfère favoriser les agents travaillant en préfecture beaucoup plus nombreux.

Les chefs de service police ont dû placer des gardiens de la paix sur des postes administratifs, n'ayant plus la main sur ces personnels.

Par ailleurs travailler pour la Police Nationale n'est pas anodin. On peut en mourir. Cependant en perdant le terme Police Nationale dans la qualification de leur emploi acte que quand [deux policiers ont été assassinés à MAGNANVILLE](#) le 13 juin 2015, certains médias, politiques et mêmes policiers ont [refusé cette qualification à Jessica SCHNEIDER](#), car elle était AAIOM, bien que travaillant au commissariat MANTES-LA-JOLIE.

Enfin Mickaël HARPON, qui a tué quatre de nos collègues à la Préfecture de Police, le 3 octobre 2019, travaillait pour la Police Nationale sur des sujets sensibles, en tant que AAIOM, c'est-à-dire avec un contrôle moins poussé que pour des personnels Police Nationale.

Aujourd'hui Messieurs PHILIPPE, CASTANER et DARMANIN avec leur décret limitent la progression de carrière de nos collègues ATPN, leur déni le droit du sacrifice suprême et mettent en dangers TOUS les personnels travaillant pour la Police Nationale avec un recrutement moins strict.

Nous demandons en conséquence le retour des filières administratives et techniques spécifiques Police Nationale.

**« L'administration est une société anonyme à irresponsabilité illimitées »**

Jean AMADOU